
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retards dans les versements de sommes dues au personnel du réseau de la santé et des services sociaux Encore les femmes qui écopent !

Montréal, 14 février 2022 – La Fédération de la Santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Syndicat canadien de la fonction publique (CPAS-SCFP), le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ), la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération des professionnelles (FP-CSN) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplorent que le gouvernement n'honore pas sa signature et qu'il repousse encore son échéancier dans le versement des sommes dues à des milliers de travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux.

Ce sont à 80 % des femmes qui attendent des montants qui représentent 1,28 milliard de dollars à la suite des signatures des conventions collectives et, pour certains titres d'emploi, il faut ajouter 1,15 milliard de dollars pour le règlement de plaintes en équité salariale de 2010 et 2015.

Une confusion injustifiable

Devant la forte pression exercée par les syndicats depuis le mois de novembre dernier pour accélérer les paiements, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, s'était pourtant engagé à procéder aux paiements pour le 1^{er} mars 2022, échéance qu'il n'a pas tardé à repousser sans même en aviser le personnel du réseau touché ni les organisations syndicales. Vendredi dernier, des représentants du MSSS ont présenté un nouveau calendrier de versements des sommes, incomplet et imprécis, s'échelonnant jusqu'au 23 mars dans certains cas, et que ces versements pourraient se faire par des avances. Les syndicats s'inquiètent que leurs membres puissent recevoir des montants erronés qu'ils devront ensuite rembourser.

De plus, alors que le ministre Dubé a répété plusieurs fois qu'il assumerait ses responsabilités quant à ces retards, le sous-ministre nous apprenait qu'il n'y aurait pas de versement d'intérêts sur les sommes dues à nos membres. C'est là ajouter l'insulte à l'injure !

Quant au versement des sommes pour les règlements d'équité salariale, aucune date n'a été avancée, sinon que rien ne sera fait avant le mois d'avril.

« Nous ne comprenons pas qu'en 2022, au Québec, les femmes doivent encore attendre pour avoir un salaire égal à celui des hommes. Ces plaintes datent de 2010 et 2015. C'est tout simplement inadmissible et révoltant, non seulement pour les femmes auxquelles ces sommes sont dues, mais pour toutes les femmes du Québec », répliquent les porte-paroles des syndicats de la santé et des services sociaux.

Le ministre Dubé a affirmé être gêné de l'inefficacité des différents systèmes de son ministère et des établissements pour verser les sommes dues à nos membres. Or, il doit être néanmoins tenu responsable

des retards dont les échéances étaient connues des mois à l'avance. Il a aussi tardé à transmettre une directive au réseau pour que les paiements soient effectués en priorité. De plus, ses explications concernant la désuétude des systèmes informatiques nous laissent sans voix dans le contexte. On reconnaît que le personnel au gouvernement est au pied d'œuvre pour pallier l'incompétence des fournisseurs externes de gestion de la paye (Médiosolution et Logibec) et l'inaction du ministre. Les organisations syndicales considèrent que le gouvernement devrait rapatrier ces services vers la fonction publique, compétente et qualifiée, afin de diminuer la sous-traitance dans le réseau de la santé et des services sociaux et assurer un meilleur suivi.

Un gouvernement auquel on ne peut faire confiance

Ces nombreux reports viennent encore miner le moral des troupes sur le terrain et aussi la confiance envers la parole du ministre de la Santé, sinon à l'égard du gouvernement de François Legault.

« Ce sont des sommes importantes auxquelles ont droit nos membres. Cela fait maintenant deux ans que les travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux le portent à bout de bras en ne cessant de faire des sacrifices sur le plan professionnel et personnel. La motivation devient de plus en plus difficile à trouver. Ces retards de paiement viennent démobiliser les travailleuses et les travailleurs. À l'approche du 8 mars, Journée internationale du droit des femmes, nous demandons au gouvernement de verser à nos membres, en grande majorité des femmes, les sommes négociées dans les contrats de travail et dans les ententes portant sur l'équité salariale », concluent les porte-paroles des syndicats.

– 30 –

Sources : FSSS-CSN, FSQ-CSQ, FIQ, SQEES-FTQ, SCFP, APTS, FP-CSN, SPGQ

Renseignements : Hubert Forcier — FSSS-CSN (514-209-3311), Liliane Côté — FIQ (418-953-3025), Claude Girard — FSQ-CSQ (514-237-4432), Sébastien Goulet — SCFP (438 882-3756), Benoit Hamilton — SQEES-FTQ (514-347-9836), Mathieu Le Blanc — APTS (514-609-2906), Alice Lepetit (438-870-9102) — FP-CSN (514-966-4380), Nathalie Côté — SPGQ (418-254-7892)